



[MINISTÈRE DU TRAVAIL] COVID-19 | Objectif reprise : combiner poursuite de l'activité et prévention dans les TPE-PME

Conseils et appui gratuits sur les questions de prévention, de ressources humaines, d'organisation du travail ou de management

Depuis le 19 mai, les entreprises qui rencontrent des difficultés dans la poursuite de leur activité peuvent - grâce au dispositif "Objectif reprise" - bénéficier de **conseils et d'appui gratuits** sur les questions de prévention, de ressources humaines, d'organisation du travail ou de management.

Crise sanitaire : "Objectif reprise" vous accompagne

Objectif reprise est un dispositif gratuit du ministère du Travail destiné aux TPE-PME. Il vous permet de bénéficier de l'aide d'un expert sur les questions suivantes :

- **organisation du travail** : mise en œuvre du télétravail et du travail sur site dans de bonnes conditions, accompagnement des variations de l'activité...

- **prévention du risque Covid-19** : évolution du protocole sanitaire, association des salariés aux mesures de prévention, mise en place du référent Covid...
- **relations sociales** : management, relations de travail, dialogue social

Quelles solutions propose Objectif reprise ?

Avec Objectif reprise, vous pouvez bénéficier gratuitement :

- d'un **rendez-vous téléphonique** pour recevoir des premiers conseils ;
- et si besoin, d'un **accompagnement de votre entreprise** sous un format adapté.

(plus d'informations sur le site du MINISTERE)



Liens utiles

[COVID-19 | Objectif reprise : combiner poursuite de l'activité et prévention da...](#)

[Formulaire de contact Objectif reprise](#)

[Autodiagnostic Objectif reprise](#)

[L'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail](#)